

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 14 novembre 2024**

Présents : M Gilles LAHITTE 1^{er} Adjoint ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2^{ème} Adjointe ; M Thierry LE PICHON 3^{ème} Adjoint ; Mme Régine TASTET 4^{ème} Adjointe ; M Pierre FLORIMONT 5^{ème} Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6^{ème} Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; Mme Isabelle GILARDOT ; M Jean LALANNE

Excusé(s) : Mme Pascale VOGT

Procurations :

M Patrick VILHEM à Thierry LE PICHON
Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
M Jean-Luc FREUCHET à M Gilles LAHITTE
M Bruno TRAVERT à M Jean-Bernard NASSIET

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2024 11 069 : Modification du règlement périscolaire

Considérant qu'il est souhaité d'apporter des ajustements concernant la facturation de l'accueil périscolaire aux enfants qui prennent le bus, sachant que leur temps de présence est restreint, il est proposé à l'assemblée :

- d'instaurer un tarif d'1 € par jour pour l'accueil périscolaire des enfants qui prennent le bus avec incluse la prise du goûter à compter du 1^{er} janvier 2025.
- de modifier le règlement périscolaire en conséquence.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'instaurer** un tarif d'1 € par jour pour l'accueil périscolaire des enfants qui prennent le bus avec incluse la prise du goûter à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **de modifier** le règlement périscolaire en conséquence.
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.



Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Gilles LAHITTE.

